

Le Directeur de Polytech Angers

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 713-9 et R. 719-80 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté de nomination de M. Fabrice GUERIN aux fonctions de directeur de Polytech Angers en date du 27 octobre 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de Polytech Angers, délégation est donnée à Monsieur Laurent AUTRIQUE, professeur des universités, responsable du département Systèmes Automatisés et Génie Informatique de Polytech Angers, pour signer, au nom du Directeur de Polytech Angers, les actes suivants :

- bons de commande concernant le centre financier n° 93230 (département Systèmes Automatisés et Génie Informatique)

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : Tout document signé en application de la présente décision doit comporter sous la signature de son auteur, outre la mention en caractères lisibles des nom, prénom et qualité du signataire, la mention « *Pour le Directeur, par délégation* ».

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Université d'Angers.


Article 5 : Le directeur de Polytech Angers et l'agent comptable de l'Université d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, en quatre exemplaires originaux, le

Le délégant
Fabrice GUERIN
Directeur de Polytech Angers



Le délégataire
Laurent AUTRIQUE
responsable du département Systèmes
Automatisés et Génie Informatique
de Polytech Angers



Mis en ligne le : 22 février 2021